

# Les aides aux personnes précaires

Conseil de quartier Citroën / Boucicaut

# Les personnes à la rue et le rôle de la mairie du 15<sup>e</sup> arrondissement

# Une variété de situations dans un cadre légal particulièrement strict

- Des personnes en permanence sur tel lieu ou présentes occasionnellement.
- Des personnes qui peuvent avoir des problèmes (alcoolisme, psychiatrie...). La psychiatrie peut être l'une des clés du traitement.
- Des personnes seules ou en groupe.
- Des personnes qui ne demandent pas d'accompagnement et/ou de logement. Le SDF peut donc ne pas avoir fait de demande d'hébergement.
- La présence d'une personne à la rue peut donner lieu à des interventions, mais dans un cadre strict, délimité par la loi. Être à la rue n'est pas constitutif d'une infraction, même si des comportements peuvent donner lieu à des suites pénales (ex. : agression).

# Quelques chiffres

- Selon la dernière Nuit de la Solidarité (opération de recensement des personnes à la rue effectuée avec la Métropole du Grand Paris [MGP] dans 32 communes), **174 personnes à la rue dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement.**

# Le rôle de la mairie du 15<sup>e</sup> arrondissement : la délégation à la précarité

- **La délégation traite des personnes en situation de précarité et des personnes à la rue, notamment en relation avec les acteurs institutionnels et associatifs (exemple : à la suite d'un signalement).**
- **Coordination entre ces acteurs :**
  - par la mairie du 15<sup>e</sup> arrondissement avec l'organisation d'une réunion de coordination mensuelle des maraudes ;
  - **au niveau du 15<sup>e</sup> arrondissement par la participation de la mairie du 15<sup>e</sup> à des instances comme la CVS ou la CAVS (l'organisation territoriale de l'urgence sociale à Paris).**
- Les services et les associations échangent des informations entre elles sur les personnes à la rue, sur leur logistique, sur les maraudes, *etc.*
- **Mise en relation entre les acteurs et la Mairie du 15<sup>e</sup> arrondissement et ses habitants.**
- **Transmission et réception des informations sur des situations (décès, internement...).**
- **Organisation d'un petit-déjeuner de SDF et de personnes précaires à la mairie du 15<sup>e</sup> arrondissement et d'un dîner coréen.**

# Qui sont les acteurs impliqués pour les personnes à la rue ?

- **Des acteurs publics** : le SAMU social, la Mission Urgences Sociales (Direction des solidarités dite « DSOL » de la Ville de Paris), la Police municipale (DT-DPMP, UASA-DPMP...).
- **L'État** : *« sont en principe à la charge de l'État les mesures d'aides sociale relatives à l'hébergement des familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques ou de logement »* (CE, 30 mars 2016, Département de Seine-Saint-Denis, n° 388 317). **Exception pour les femmes enceintes et les mères isolées d'enfants de moins de trois ans qui relèvent de l'aide sociale à l'enfance (ASE), donc de la Ville de Paris.**
- **Des associations locales ou nationales** : *Aurore, La Croix-Rouge, l'Ordre de Malte, La Protection civile, Dans ma rue, La Balade des lucioles, l'Union des institutions sociales du 15<sup>e</sup>, Les maraudes d'Antigel, Toi pour tous, Le Relais Frémicourt...*

# Qui prévenir ? Que faire ?

- Prévenir le SAMU Social au 115 (ex. : personne isolée ne présentant pas de danger).
- **Si jamais constat d'une infraction de nature pénale (ex. : agression), contacter la police au 17.**
- Si problèmes de voirie (issue de secours, piste cyclable...), contacter la Police municipale au 3975.
- **Si la personne se met en danger (peu couverte dans le froid), contacter les pompiers au 18.**
- Contacter Ségolène FOUCHÉ ou moi-même ([henri.jozefowicz@paris.fr](mailto:henri.jozefowicz@paris.fr)).
- S'engager dans une association.
- **Et aussi... entretenir le lien avec ces personnes en leur parlant, en leur montrant des signes d'attention !**

# Que font ces différents acteurs pour les personnes à la rue ?

- **Des maraudes : rencontre avec les personnes à la rue (échanges, distribution alimentaire, café, etc.).**
- **La maraude d'intervention sociale : aller vers les personnes sans-abri pour les écouter, les soutenir, les orienter et les accompagner vers un projet de sortie de rue.**
- **Des maraudes interdisciplinaires d'intervention psychosociale.**
- **Des maraudes médicales.**
- **Distribution alimentaire.**
- **Accueils de jour : mise à l'abri le jour, petit déjeuner, aides juridiques, soutien aux démarches administratives pour l'accès aux soins, soutien médical, prestations d'hygiène et de santé, comme la douche, la laverie, la coiffure, etc.**
- **Domiciliation.**
- **Bagagerie, casier.**